au prochaine réunion, les textes destinés à assurer la défense de l'école laïque qui lui seront présentés par le ministre de l'Instruction publique.

LES APPELLATIONS D'ORIGINE

M. Pams, ministre de l'agriculture, a saisi le conseil du projet de loi ayant pour objet la protection des appellations d'origine. Ce projet sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

Les votes de nos députés

Paris, 30 juin. — Scrutin sur l'ordre du jour de confiance :

Ont voté contre : MM. Basty, Briquet, Henri Cochin, Dansette, Delory, Dubled, Dumont, Ghesquière, Goniaux, Groussau, Guesde, Lefebvre du Prey, Myrens, Selle, Seydoux, Vandame.

N'ont pas pris part au vote : MM. Pasqual et Plichon.

Absent par congé : M. Potié

Les autres ont voté pour.

AU SENAT

Paris, 30 juin. — La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Antonin Dubost, qui donne la parole à M. Cruppi pour une communication du Gouvernement.

Le garde des sceaux lit la déclaration ministérielle.

M. Cruppi descend de la tribune au milieu d'une assez vive agitation.

La séance est suspendue.

Elle est reprise à 3 heures. M. Rambourg demande l'urgence pour sa proposition tendant à la suppression des délimitations.

L'urgence est déclarée. La proposition est renvoyée à une commission qui sera composée de 18 membres.

On adopte les crédits supplémentaires.

On reprend la discussion du budget, en continuant celui du ministère des Colonies.

Puis on aborde le budget de la guerre dont la suite est renvoyée à la prochaine séance, fixée à demain matin.

La séance est levée à 7 heures un quart.

Le Circuit Européen d'Aviation

NOUVELLES ARRIVEES A ROUBAIX

Temps qui était au beau est devenu hier [illegible] mauvais. Le vent et la pluie font rage.

Deux des aviateurs participant au Circuit [illegible] d'Aviation sont arrivés hier matin : Wyzman à 5 h. 45 et Duval à 6 h. 05.

Ce dernier [illegible] Tabuteau et Barra, arrivés la [illegible] atterrissent pour repartir pour Calais quelles conditions atmosphériques soient [illegible] favorables.

Les quatre pilotes ne peuvent plus participer au classement général de l'épreuve, et disputent seulement les prix d'étapes.

Valentine, qui avait quitté Roubaix sur l'appareil de Prévost, a atterri près de Dunkerque.

D'autre part, le lieutenant Clavenad et Cheyreau ont décidé de quitter Roubaix aujourd'hui si toutefois le temps le permet.

Train en panne à Renescure

Contrairement à ce qui avait été dit, l'aviateur Train parti de Roubaix jeudi après-midi et qui avait dû atterrir à Renescure, commune de l'arrondissement d'Hazebrouck, n'a pas entièrement repris son vol. *Il est toujours en panne* dans ce village par suite d'avaries à son moteur. Son appareil a été transporté et remisé dans la ferme de M. Yvon Leroy, en face de l'auberge « A l'Aigle ». Trois mécaniciens sont arrivés hier dans la journée pour réparer le moteur.

Malgré sa malchance, Train se montre de bonne humeur et attend avec impatience le moment de pouvoir reprendre son vol.

La plume et l'épée

Paris, 30 juin. — A la suite d'incidents plus ou moins graves qui se sont produits entre le [illegible] du « Matin », une rencontre à l'épée a eu lieu aujourd'hui à midi, au Parc des Princes, entre M. Henry de Jouvenel, rédacteur en chef du « Matin », et M. Georges [illegible] rédacteur de la rédaction du « Journal ».

M. Henry de Jouvenel est atteint à l'avant-bras droit [illegible] du coude ; M. Charlet est [illegible] à la même place, légère-[illegible].

Les adversaires se sont réconciliés.

CHEZ LES CHEMINOTS

AU SYNDICAT NATIONAL ET AU COMITE DE DEFENSE SYNDICALISTE

Paris, 30 juin. — Au cours de sa dernière séance, la commission exécutive du Syndicat national des cheminots, chemins de fer a exprimé, dans un ordre du jour, l'espoir « que le groupe parlementaire des chemins de fer à la Chambre n'oubliera pas la promesse faite à une délégation du syndicat et de la fédération demandant au gouvernement de faire aboutir, avant la fin de la session parlementaire, la question de la réintégration des cheminots, en votant le projet de loi proposé par le citoyen Jaurès instituant un conseil de discipline qui rendra des décisions avec effet rétroactif pour les révoqués d'octobre ».

D'autre part, le comité de défense syndicaliste des chemins de fer, constitué récemment par les révolutionnaires, s'est réuni hier et a adopté cet ordre du jour :

« Le comité décide que le camarade Lemoine s'abstiendra d'aller au congrès pour protester contre les manœuvres réformistes ; que les autres camarades doivent se faire manifester aussi nombreux que possible pour affronter la lutte. »

Tous les révolutionnaires, notamment Le Guennic, Renault, Escabasse, de l'Ouest-Etat, assisteront donc au congrès national qui se tiendra, ainsi que nous l'avons annoncé, du 2 au 5 août.

DERAILLEMENT du rapide Hâvre-Paris

Il s'agirait d'un attentat criminel

UN RAIL DEBOULONNE. — TERRIBLE CATASTROPHE EVITEE PAR HASARD

Paris, 30 juin. — Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences terribles, s'est produit hier soir sur le réseau de l'Ouest-Etat. Le rapide du Havre a déraillé près de Pont-de-l'Arche (Eure). D'après les premiers résultats de l'enquête, l'accident serait dû à un acte criminel.

LA NOTE DE LA DIRECTION

La direction de l'Ouest-Etat nous communique à ce sujet la note suivante :

« Hier soir vers dix heures et quart, le train 108, rapide du Havre, a déraillé de toutes ses voitures près de Pont-de-l'Arche, aux abords du pont du Manoir. Par un hasard extraordinaire, aucun voyageur n'a été blessé. Les wagons, entre lesquels se sont produits des ruptures d'attelages, sont demeurés sur la plateforme de la voie et se sont arrêtés après avoir parcouru un faible trajet sur le ballast. Au même moment venait sur la voie impaire un train croiseur, qui a passé lui-même sans causer aucun accident. La distance entre lui et le matériel déraillé n'était pas à certains endroits supérieure à quelques centimètres.

Les voyageurs, dont quelques-uns ont eu des contusions sans aucune gravité, ont été ramenés par train spécial à Paris, où ils sont arrivés à 3 heures 47 du matin. Beaucoup, en arrivant, ont tenu à faire l'éloge du personnel du train, qui a déployé dans le sauvetage beaucoup de présence d'esprit, d'activité et de dévouement.

L'accident est dû à un acte criminel. Un rail de la file gauche de la voie a été déboulonné. Sur les lieux, les agents du train ont trouvé certains des instruments qui ont dû servir aux malfaiteurs. Bien en évidence étaient placés des numéros du « Libertaire », de la « Guerre sociale » et du « Bataille syndicaliste ».

Le parquet a été immédiatement prévenu. M. Claveille, directeur du réseau, est rendu sur les lieux par le premier train du matin.

Le service sera assuré sur voie unique, jusqu'à l'achèvement des travaux de rétablissement, qui dureront environ deux jours. Il en résultera pendant cette période certains retards [illegible]

[illegible]

SEIGNEUR ET MAITRE !

LES SINGULARITES DE LA VIE CONJUGALE

Paris, [illegible] — Marie Dupuis tint un jour à Mlle Z..., ouvreuse plumassière, M. X..., employé de banque, lui avait un beau jour signifié que jamais plus il ne lui adresserait la parole.

Toutefois, comme le ménage ne pouvait exister sans être pourvu d'une direction, l'époux prit le parti de faire connaître ses volontés par voie d'affiches, apposées sur le mur de la salle à manger. C'est ainsi que peu de temps après parut sur cet édicte matrimonial rédigé en ces termes :

« Pour des raisons que je tairai, je suis guise, j'ai décrété ce qui suit :

» Article 1er. — Chacun de nous vivra sur ses propres moyens.

» Article 2. — Je gérerai la moitié des biens communs et ma femme paiera l'autre. Chacun fera ce qu'il voudra du reste de ses appointements.

» Article 3. — Par trois communs, j'entends, toutefois, ceux que j'aurai autorisés.

» Article 4. — Pour éviter des écritures, les majorations de notes, je ne paierai que sur présentation de factures.

» Article 5. — Je mangerai presque tous les jours dehors, et s'il m'arrivait de prendre quelque repas chez moi, j'achèterai et cuirai moi-même mes aliments.

» Article 6. — Je estime que la femme du ménage en venant une heure par jour, le dimanche exceptée, pourra tenir le logement. »

Ce régime, qui dura quelques mois, fut appliqué dans toute sa rigueur. Tantôt M. X... stipulait qu'il devait être nourri d'un perdreau, tantôt il ordonnait qu'on lui délivrât des chaussettes roses, tantôt encore il commandait un bain de pied. En femme soumise, Mme X... se gardait bien de formuler aucune objection. Elle finit par s'offenser recevant d'une manière ainsi formulée :

Pourriture, si tu ne laves pas mon pied je cognerai !

Une dernière affiche laconique, autant que mélancolique informa finalement du changement de situation :

« Adèle, je m'en vais ! » disait-elle.

Adèle s'est fondée sur tous ces motifs pour demander son divorce à la quatrième chambre.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'elle a obtenu gain de cause ?

DANS LA REGION

Le 2 Juillet Roubaisien

Lettre ouverte à M. le Préfet du Nord

Lille, le 30 juin 1911.

Monsieur le Préfet,

Ce n'est pas sans une émotion légitime que nous avons lu votre arrêté relatif à la manifestation cléricale du 2 juillet.

Le souci de l'ordre public l'inspire.

Mais, M. le Préfet, *nous estimons que cet* ordre public peut être compromis d'une façon rapide, brutale, irrémédiable, par le port de fusils-baïonnettes.

Votre arrêté est muet sur ce point.

Ne pensez-vous pas qu'il est imprudent de laisser défiler en armes des gymnastes catholiques qu'un incident quelconque, qu'une surexcitation minime pourra peut-être amener à se servir d'armes dangereuses — aussi dangereuses dans leurs mains que dans les mains de ceux qui pourraient les désarmer ?

Ne croyez-vous pas que c'est mettre la vie humaine à la merci d'un hasard ou d'un incident ?

Que diriez-vous si nous, Libres Penseurs, un fusil-baïonnette sur l'épaule, regardions passer la manifestation des sociétés catholiques de préparation militaire ?

Si les gymnastes catholiques passent armés d'un côté de la rue, pourquoi les libres penseurs et les socialistes n'y passeraient-ils pas armés, eux aussi ?

Il y a là une situation qui ne peut manquer d'attirer votre attention ? Pas d'armes pour défiler le 2 juillet dans les rues de Roubaix. L'ordre public dont vous parlez, dont vous êtes le DEFENSEUR, L'EXIGE ET L'IMPOSE.

Ont signé :

La Pensée Libre du Nord ; La Fédération des vingt-six Sociétés de Libre Pensée Ouvrières et Socialistes du Nord et du P.-de-C. ; L'Association des Etudiants libres penseurs. — *Le Comité Radical* et Radical-Socialiste de Ronchin ; Les Gueux de la République ; *La Libre Pensée* de Mons-en-Barœul ; La Raison ; Les Etudiants Socialistes.

ATTENTION DEMAIN DIMANCHE RASSEMBLEMENT

On sait que la fête catholique a lieu boulevard Lacordaire, à proximité de l'hospice Barbieux, près des réservoirs du *Huchon*, sur le terrain où a eu lieu la fête fédérale de gymnastique en 1897.

La messe en plein *air sera célébrée par* l'évêque Delamaire. Après la messe, les cléricaux feront cortège, à l'évêque, à travers la ville.

Il faut que leurs chants et leur musique soient couverts sous les cris de : A bas l'Office Central ! A bas les jaunes !

Tous les socialistes, tous les penseurs libres se rassembleront à dix heures du matin au boulevard de Paris.

Les militants, dans une réunion tenue hier soir, ont pris les dernières mesures et se rassembleront, eux, à l'endroit qui a été fixé dans cette même réunion. Ils prendront sur le lieu même de la *manifestation les mesures* qu'ils croiront nécessaires.

Pour le deuxième cortège des cléricaux, qui aura lieu à deux heures après-midi, tous les socialistes, tous les penseurs libres, se*ront au poste dès deux heures après-midi,* dans la rue de la Gare, la Grand'Place, rue Neuve.

S'il y avait un changement dans la manœuvre, des circulaires distribuées en ville le signaleront de suite.

Une permanence sera établie.

Les manifestants venant par la gare de Roubaix, descendront la rue de la Gare, la Grand'Place et la rue Neuve qui aboutit au boulevard de Paris. N'importe quel camarade les conduira si besoin est.

Entendu et compris, n'est-ce pas, les camarades ?

Premier rassemblement à dix heures du matin au boulevard de Paris.

Deuxième rassemblement à deux heures après-midi, rue de la Gare, Grand'Place, rue Neuve.

Et tous ensemble : A bas l'Office Central !

Puis, la marche antidéricale :

C'est la chute finale
De tous les flamidiens
A bas les jaunes !

Evitons les collisions.

Mais, de même que les murs de Jéricho tombèrent sous le bruit des trompettes (c'est l'histoire sainte qui nous dit ça), demain dimanche les cléricaux disparaîtront devant une tempête de cris et ils pourront constater que contre leurs actes infâmes de mouchardage, la réprobation est générale à Roubaix et dans la région.

Tous à Roubaix demain

Puisque les jaunes en culottes blanches sont envoyés et contre tout d'hier dans Roubaix, comme elles ne se contentent pas d'insultes platoniques, la Section de Lambersart, S. F. I. O., et la Libre Pensée Socialiste [illegible] Roubaix [illegible] manifestation de leurs adhérents, elles ont adopté les mesures suivantes :

Tous les socialistes, tous les libres penseurs, tous les travailleurs de la commune, tous les membres des sections locales, sont invités à passer aujourd'hui, à partir de cinq heures du soir, chez Richard Corman, rue Alsace. Des camarades leur feront connaître l'heure du départ et les mesures qu'auront prises vendredi soir la Section Roubaisienne du P. S., réunie à « Le Peuple ».

Après, [illegible] Tous les camarades, l'une de ces deux [illegible] entre de camarades qui prendront [illegible] une personne qui manque à l'appel.

SECTION ROUBAISIENNE DU PARTI SOCIALISTE

La manifestation de demain

MOTTE ET SES COMPLICES RECULENT

Travailleurs,

Devant l'avis du Préfet, les dirigeants [illegible] qui [illegible] ont interdit le cortège des gymnastes catholiques (leurs plus fidèles soutiens, semble-t-il, son caractère provocateur).

Mais, comme nous n'avons aucune confiance dans la roublardise de Motte et du Préfet, la Section Roubaisienne du Parti Socialiste convoque tous les socialistes, demain, à dix heures et demie, au boulevard de Paris.

Elle invite les travailleurs à éviter les collisions, et de se retirer en bon ordre devant les provocations, elle dégage sa responsabilité de ce qui pourrait arriver.

***

La Pensée Libre donne rendez-vous à tous ses membres le 2 juillet, à 8 heures 1/2 du matin, à son siège, 30, rue de Tournai, pour aller à Roubaix assurer le service d'ordre laïque et le respect de l'arrêté préfectoral, invite ses membres à rester strictement pacifique, même en cas de provocation.

Le Comité.

***

FEDERATION DE LA LIBRE PENSEE SOCIALISTE OUVRIERE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Considérant que les catholiques semblent décidés à passer outre à l'arrêté du Préfet comme le témoignent les excitations de la presse bien pensante,

Le Comité de la Fédération de la Libre Pensée Socialiste Ouvrière du Nord et du Pas-de-Calais invite ses adhérents à venir nombreux le 2 juillet à Roubaix pour faire respecter la liberté de conscience.

Le secrétaire : L. LEMAIRE.

Les camarades de Lille et des environs se réuniront à 8 heures 1/2 du matin, rue de Tournai, 30.

***

Les Etudiants républicains libres penseurs se réuniront le 2 juillet, à 8 heures 1/2 du matin, 30, rue de Tournai, pour aller à Roubaix manifester pacifiquement contre la mascarade cléricale de la fête des sociétés catholiques de préparation militaire, invitent les Etudiants républicains et libres penseurs à se joindre à eux pour aller à Roubaix pousser le cri mourri de : Vive la laïque !

Le Comité

***

Le Comité radical et radical-socialiste de Ronchin invite tous les républicains et les libres penseurs à se rendre à Roubaix pour la manifestation du 2 juillet.

Départ à 8 heures, chez Pillon, rue Lamblin.

Signé : DESRUMAUX.

***

Les Gueux de la République invitent leurs membres et les libres penseurs lillois à se réunir dimanche matin, à 8 heures 1/2, 30, rue de Tournai, pour aller manifester pacifiquement mais fermement contre la manifestation des sociétés catholiques de gymnastique.

Le Comité.

***

La Pensée Libre de Mons-en-Barœul.

Regrette que M. le Préfet n'ait pas cru devoir interdire purement et simplement la manifestation des gymnastes catholiques à Roubaix, le 2 juillet.

Émet le vœu qu'il interdira au moins, pendant le cortège, le port des baïonnettes, à ces jeunes gens fanatisés.

Invite ses adhérents à se rendre dimanche à Roubaix pour faire leur devoir de libres penseurs conscients, dans le calme et la grandeur d'une admirable contre-manifestation laïque.

Rendez-vous à huit heures et demie du matin, 30, rue de Tournai, à Lille, au siège de la « Pensée Libre du Nord ».

Le Comité.

***

« La Raison », de Canteleu-Lambersart,

Considérant que la provocation cléricale de Roubaix est un défi lancé à la Libre Pensée,

1° Invite M. le Préfet à supprimer le port de la baïonnette ;

2° Invite tous ses membres à assister nombreux à la contre-manifestation destinée à assurer le respect intégral de l'arrêté préfectoral.

Rendez-vous chez Richard Coolen, à Canteleu, à sept heures *et demie du matin.*

Signé : DEVENDEVILLE.

***

Les Etudiants Collectivistes font un chaleureux appel auprès des Etudiants et des Socialistes pour les inviter à se rendre à Roubaix manifester contre la démonstration cléricale du 2 juillet des S. C. D. P. M.

Donnent rendez-vous à leurs membres, 38, rue de Tournai, à huit heures et demie du matin.

Le Comité.

***

PARTI SOCIALISTE

(Section de Pont-de-la-Deûle)

Dans sa réunion, la section socialiste a voté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que la manifestation du 2 juillet à Roubaix n'a d'autre but que de porter un défi à la pensée libre et à la raison proteste avec énergie contre cette mascarade cléricale, vestige des régimes déchus ; engage les socialistes et libres-penseurs à la contre-manifestation organisée par les groupes purement laïques et libres-penseurs. »

En outre, la section décide de se faire représenter par son secrétaire, le citoyen Sylvain Lenoir.

MESURES D'ORDRE

Deux cent quatre-vingt gendarmes, dont 50 de l'arrondissement de Lille, partiront demain matin à la première heure pour Roubaix, avec mission d'assurer le service d'ordre.

Le grand Concours International de musique de Valenciennes

Trois mille exécutants

[illegible] Valenciennes [illegible] pour les 14 et 15 août, un grand concours international de musique.

Les [illegible] artistiques sont certainement appelés à un vif succès, d'autant qu'il n'y a pas eu de manifestation de ce genre depuis plusieurs années.

Le citoyen **QUINCHON**

Conseiller provincial, Président de la Fanfare d'Hornu

On a tout à se préparer longtemps à l'avance pour que rien ne soit laissé à l'improvisation. Le concours a été décidé officiellement il y a plus d'un mois et les invitations aussitôt lancées.

Sans entrer sur les documents définitifs qui seront donnés dans le programme officiel, nous pouvons dire que les réponses [illegible] plus nombreuses encore que [illegible] SOIXANTE-QUINZE sociétés comprenant TROIS MILLE [illegible] musiciens participeront à ces [illegible] jours et au tournoi des [illegible] pour le concours.

Le citoyen **LABBE**,

Secrétaire général du Syndicat des Mineurs. Président des « Enfants du Peuple », d'Hornu

La tâche compliquée et délicate de l'organisation est assurée, pour la plus grande part, par M. Claude FIEVET, secrétaire-général, professeur à l'Ecole Nationale de Musique et compositeur apprécié.

Avec lui, dans le Comité technique, collaborent MM. Suzanne, directeur de l'Ecole de Musique et de la Musique Municipale, pour les harmonies et fanfares, et A. Carlier, compositeur, président de la Société Nationale des Orphéonistes Valenciennois, pour les chorales et orphéons.

M. **MATON**,

Directeur-Chef des « Enfants du Peuple », d'Hornu

Le maître Xavier Leroux, président d'honneur du jury, viendra effectivement assister au concours, avec R. Pech, président effectif, prix de Rome, et plusieurs éminentes personnalités. C'est indiquer les garanties de haute impartialité et l'intérêt des diverses épreuves.

Le tournoi d'excellence

Le « clou » du concours sera assurément l'audition des sociétés d'excellence, toute toute pacifique, puisqu'aucun classement n'y sera fait, aucune récompense effective décernée.

C'est une innovation des plus heureuses, *une tentative des plus originales*, et qui sera certainement très goûtée, car on aura rarement entendu, réunies dans la même « matinée » des groupes d'aussi incontestable valeur.

C'est à la place Verte que joueront les harmonies, et à l'Hippodrome que les orphéons se feront entendre.

Mille chanteurs environ seront là, appartenant aux sociétés suivantes :

L'Orphéon Maubeugeois, « Les Enfants du Peuple » d'Hornu (Belgique) ; *Les Crick-Sicks* de Tourcoing, La Royale Lyrique de la Bouverie (Belgique), La Lyre Havraise, *L'Emulation Chorale* de Dour (Belgique), La Cécilia de Roubaix.

"Les Enfants du Peuple"

Nous tenons à nous arrêter, pour une succincte monographie, sur une de ces phalanges éprouvées, qui maintiennent si haut le niveau de l'art. C'est une société dont, nous semble-t-il, le mérite est d'autant plus grand, qu'elle est composée d'éléments exclusivement populaires, d'ouvriers, de mineurs, au labeur ingrat, aux rares loisirs, dont les efforts furent vraiment admirables, pour arriver à un tel rang. Nous voulons parler de la chorale « Les Enfants du Peuple » d'Hornu, une des plus réputées du Borinage, et dont voici le palmarès résumé :

Fondée en 1895, elle a pris part au concours de Lille en deuxième division, les 15, 16 et 17 août en 1902 et a obtenu :

Le 1er prix de lecture à vue ;

Le 1er prix d'exécution à l'unanimité avec félicitations du jury et de l'auteur ;

Le 2e prix d'honneur à l'unanimité sur cinq sociétés belges et françaises.

Année 1907. — Concours de Saint-Denis. Divisions supérieure et excellence réunies :

Le 1er prix de lecture à vue ;

Le 1er prix d'exécution à l'unanimité, avec félicitations du jury et des auteurs et acclamation ;

Le 1er prix d'honneur à l'unanimité avec félicitations du jury.

Il y avait trois sociétés concurrentes : Reims, Saint-Quentin et Hornu.

« Les Enfants du Peuple » comptent 200 exécutants, sous la direction énergique d'un chef d'ailleurs hors pair, M. MATON, une des premières baguettes de Belgique.

Le président est le citoyen LABBE, secrétaire-général du Syndicat des Mineurs du Borinage, qui ne ménage ni ses soins ni son dévouement à sa société.

Hornu, d'ailleurs, est un centre artistique : à côté de la chorale, existe une Fanfare Ouvrière également remarquable, et dont le président est le citoyen QUINCHON, échevin, conseiller provincial socialiste, qui mène de la même ardeur éclairée, la propagande économique, politique, avec le souci de l'éducation populaire.

A Hornu, vraiment, l'Art pour le peuple n'est pas une vaine formule.

Ajoutons que le 15 août, « Les Enfants du Peuple » exécuteront — on nous pardonnera l'indiscrétion — un chœur du sympathique maestro Flévet, paroles du poète septentrional, Léon Delmotte. « Humanité ».

A BOULOGNE-SUR-MER

Le martyr d'un enfant

L'AUTOPSIE DU PETIT CADAVRE

Jeudi matin, à 7 heures 30, à la Morgue, M. le docteur Deseille a procédé à l'autopsie du corps du petit Henri Venel, mort dans les circonstances que nous avons relatée hier.

Le praticien a formellement conclu à la mort par suite d'une péritonite aiguë provoquée par l'ecchymose relevée au bas-ventre. On comprendra qu'il ne nous [illegible] affirmer si cette ecchymose provient d'une chute ou de coups ; mais quant aux innombrables traces constatées sur le corps, il est établi qu'elles ont été produites par des coups.

Venel et sa maîtresse Eugénie Duquénoy, ont été conduits à 10 heures, au Parquet et, après interrogatoire, écroués à la maison d'arrêt.

A AMIENS

A coups de cisaille

De nombreux fils télégraphiques et téléphoniques ont été coupés dans la nuit de jeudi à vendredi, entre Albert et Longueau. Les trains du matin à destination ou en provenance du Nord ont subi de ce fait des retards assez considérables.

Bulletin législatif

GONIAUX A PROPOSE UNE MODIFICATION A L'ARTICLE 5 DE LA LOI DES RETRAITES

Au moment où la loi sur les retraites ouvrières va entrer en application, il convient d'attirer l'attention sur la proposition de loi que le citoyen Goniaux, député de Douai, a tout récemment déposée sur le bureau de la Chambre. Cette proposition tend à modifier l'article 5 de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Voici le texte de cette proposition et tout d'abord de l'exposé des motifs :

« Messieurs,

Au cours de la première séance du 27 janvier dernier, avant le vote du chapitre 37 du Budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, concernant l'administration du service des retraites dans les départements et les communes, la Chambre, à l'unanimité, votait une proposition de résolution de M. Jaurès, ainsi conçue :

« La Chambre invite le gouvernement à proposer le plus tôt possible au Parlement, des mesures législatives abaissant à soixante ans d'âge l'entrée en jouissance de la retraite et organisant l'assurance contre l'invalidité. »

Il est bon d'ajouter que cette proposition de résolution fut appuyée par M. Chéron, rapporteur du Budget du Travail et de la Prévoyance sociale et acceptée au nom du gouvernement par M. le Ministre du Travail.

Nous appelons de tous nos vœux le vote par les deux Chambres de dispositions s'inspirant de la proposition de résolution que nous venons de rappeler, mais en attendant ces modifications et surtout celles concernant l'assurance contre l'invalidité, il est de toute nécessité d'obtenir dans un bref délai une modification à l'article 5 de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes à l'effet de permettre à une bonne partie de l'ensemble des travailleurs à qui va s'appliquer la loi, d'espérer pouvoir en bénéficier, nous voulons parler des travailleurs occupés dans les établissements insalubres et à feu continu.

Le projet de loi du 23 mars 1906, voté par la Chambre des Députés, outre qu'il fixait l'âge normal de la retraite à soixante ans, prévoyait une disposition spéciale pour les ouvriers et employés des industries reconnues particulièrement insalubres en abaissant pour eux à cinquante-cinq ans, l'âge normal de la retraite.

Personne, en effet, ne pourrait prétendre sérieusement que les travailleurs verriers, fondeurs, lamineurs et ceux travaillant dans d'autres industries à haute température, n'ont pas cessé dans la proportion de 90 % de travailler avant l'âge de soixante-cinq ans, usés qu'ils sont par une longue période d'un travail pénible et déprimant.

Si vous voulez, comme nous, que ces travailleurs puissent espérer eux aussi dans une faible proportion, jouir de la loi du 31 mars 1910, vous voterez la proposition de Loi que nous avons l'honneur de vous soumettre.

PROPOSITION DE LOI

Article unique

Les deux alinéas ci-après sont intercalés entre le deuxième et le troisième paragraphes de l'article 5 de la loi du 31 mars 1910 sur les Retraites ouvrières et paysannes :

« L'âge normal de la retraite avec droit aux majorations spécifiées par l'article 4 est abaissé à cinquante-cinq ans inclusivement par règlement d'administration publique pour les ouvriers et employés des industries reconnues particulièrement insalubres d'après des statistiques spéciales établies à ce point de vue par le Ministre du Travail.

» Tout assuré assimilé à cette disposition spéciale peut, avant l'âge prévu à l'alinéa qui précède, et à partir de cinquante ans, réclamer la liquidation anticipée de sa retraite, *mais, dans ce cas, l'allocation viagère* accordée par l'Etat sera aussi l'objet d'une liquidation reportée au même âge et réduite en conséquence ».

Dernière Heure

La grève des marins

DE VIOLENTES BAGARRES SE PRODUISENT EN ANGLETERRE. — NOMBREUX BLESSES

Londres, 30 juin. — On télégraphie de Hull que la 2e conférence qui a eu lieu aujourd'hui n'a donné aucun résultat.

Les représentants des marins qui y assistaient ont vivement conseillé aux grévistes d'accepter les offres faites par les armateurs mais, à la suite d'un meeting tumultueux, ces conseils n'ont pas été écoutés.

Ce soir, plus de 20.000 grévistes parcourent les rues de la ville. Les esprits sont très surexcités. Des pavés ont été arrachés et lancés contre la police qui a dû chargé à plusieurs reprises.

On signale de nombreux blessés de part et d'autre.

Les grévistes sont armés d'énormes gourdins. Un certain nombre d'entre eux se sont rendus au cimetière, ont démoli des tombes et ont bombardé la police avec des morceaux de pierre.

500 policemen de Londres ont été envoyés à Hull en toute hâte.

Lettre Parlementaire

(De la Correspondance politique)

Paris, 30 juin. — De la « Correspondance Politique » :

La bataille de cette première journée du ministère s'est livrée sur la réforme électorale.

Il s'est passé cette chose singulière que le gouvernement avait accepté formellement dans sa déclaration, pour base de la discussion de la réforme électorale, le projet de la commission, mais que M. Caillaux, dans son discours, tint un tout autre langage et parla d'ajournement pour permettre au gouvernement de présenter un projet transactionnel.

Alors Jaurès intervint et prononça un discours admirable pour montrer à la majorité républicaine qu'il était inutile de résister à la réforme électorale.

Ce n'en fut pas moins un ordre du jour *présenté par la commission de conciliation* des proportionnalistes et antiproportionnalistes qui fut adoptée à une *forte majorité.*

Cet ordre du jour ne laisse pas grand espoir aux proportionnalistes purs de faire accepter leur projet et nous voici en marche vers un projet transactionnel.

Comment se décompose l'opposition

Paris, 30 juin. — Les opposants se composent de : 70 socialistes unifiés ; 46 progressistes ; 2 nationalistes ; 2 droitiers ; 21 membres de l'Action libérale ; 10 indépendants de toutes nuances.

Heureux choix

LE CITOYEN LEVY-ULLMANN CHEF DE CABINET DU MINISTRE DU TRAVAIL

Paris, 30 juin. — Nous apprenons que notre collaborateur, M. Lévy-Ullman, professeur à la Faculté de droit de Lille, sera nommé demain chef de cabinet de M. René Renoult, ministre du travail et de la prévoyance sociale.

Cette nouvelle sera certainement accueillie avec joie par ceux qui connaissent la compétence particulière de M. Lévy-Ullmann en matière de législation ouvrière.

Nous sommes heureux du choix dont il vient d'être l'objet de la part de M. René Renoult, qui aura en lui le meilleur et le plus précieux des collaborateurs.

Un incident Reymond-Messimy

ENVOI DE TEMOINS

Paris, 30 juin. — A la suite d'un incident, relatif à certain manque de formes et véritablement insignifiant, qui s'est produit à la fin de la séance du Sénat, M. Reymond, sénateur de la Loire, se jugeant offensé par le langage tenu à son égard par le ministre de la guerre, a décidé de constituer deux témoins, MM. le général Langlois et le comte d'Alsace, qu'il a chargés de demander au ministre de la guerre une rétractation ou une réparation par les armes.

Les témoins de M. Reymond n'interviendront, en tout cas, que demain matin, après avoir pris connaissance, au « Journal officiel », des paroles ayant provoqué l'incident.

Un officier se suicide

Toulon, 30 juin. — Le capitaine Vidal, du 3e d'infanterie, actuellement en congé, s'est tiré ce soir une balle de revolver dans la région du cœur.

Le blessé a été transporté à l'hôpital dans un état très grave.

Les motifs de cet acte de désespéré sont inconnus.

Le capitaine Lux condamné

SIX ANS DE FORTERESSE

Leipzig, 30 juin. — Le capitaine français Lux a été condamné à six ans de forteresse.

Il aurait été convaincu de diriger une agence d'espionnage à Bruxelles et d'avoir tenté de se procurer en Allemagne des documents secrets.